

COMMENT VOTER ?

1. Créer son espace de vote à partir du 13 octobre.

Un lien à usage unique (**OTL**) d'activation est adressé par courriel à l'adresse professionnelle.

L'électeur utilise l'OTL pour être redirigé vers le portail Election.

Il est alors demandé à l'électeur de créer son **mot de passe élections** (16 caractères) et de le confirmer.

L'électeur saisit alors une question défi parmi les vingt questions proposées → sa réponse sera susceptible d'être utilisée pour le réassort.

2. Accéder à son espace de vote

L'électeur devra se rendre sur le site :

<https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022>

Pour accéder au portail élections, l'électeur devra s'identifier :

- Electeur : **l'adresse électronique professionnelle.**
- Saisie du **mot de passe élections** (16 caractères) initialement créé.

En cas d'oubli du mot de passe, une procédure de réassort lui sera proposée.

3. Voter SNEC CFTC à la CCMI / CCMA et CCMEP

A partir du 1^{er} décembre jusqu'au 8 décembre **17h**



Ouverture du scrutin et de la fonctionnalité « JE VOTE »

L'accès à cette fonctionnalité de vote repose sur la saisie d'un **code de vote** (mode de passe de 16 caractères) qui sera remis en main propre à chaque électeur avec sa notice de vote **par le chef d'établissement.**

Si l'électeur oublie son code de vote, perd sa notice ou si cette dernière ne lui a pas été remise, il pourra solliciter un réassort.